

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 10 septembre à 19h, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de ROBERT Isabelle, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoir : 2

Date de la convocation : 04/09/2018

**Présent(s)** : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT, Philippe AROD, Céline ACTON, Myriam PEYSSON, Jacques DILLMAN, Patrice CLAVAISSON, Régine ROIBET, Christophe VALLA, Pierre-Olivier MACHON, Annick VINCENT, Virginie VIGNON, Alain BONNET

**Absents excusés** :

M. DUMONT Mathieu donne pouvoir à M. MACHON Pierre-Olivier.

M. SERRADURA Gérard donne pouvoir à M. FOURNAT Jean-Noël.

**Secrétaire de séance** : Madame Myriam PEYSSON

Début de séance à 19h00

Intervention de l'Adjudant-Chef Philippe BOUCHE sur la participation citoyenne.

La présentation de l'Adjudant-Chef repose sur une approche citoyenne similaire à celle défendue par les « Voisins vigilants » à la différence près que ce principe n'est pas une marque déposée à l'inverse de l'organisme « Voisins vigilants ».

Son objectif est de faire en sorte que chaque citoyen soit acteur de sa sécurité au sein de sa commune.

Aussi afin de pérenniser cette approche citoyenne, Mme le Maire, au travers d'une prochaine réunion publique courant Novembre, fera appel à des volontaires habitant la commune pour assurer ce rôle de citoyens référents.

A l'issue de la désignation des référents volontaires situés sur un secteur pertinent de notre commune, une convention tripartite entre la Gendarmerie, la Préfecture et la Mairie sera établie.

Un affichage spécifique sera proposé par la Mairie et installé au sein de la commune

L'ordre du jour peut être abordé.

Aucune remarque n'est prononcée sur le procès-verbal du 16 juillet, le PV est donc approuvé.

### ■ APPROBATION DU CONTRAT ET MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR TRAVAUX « MAISON ADRIENNE » ET MAIRIE - SIGNATURE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

Le bail emphytéotique a été signé chez Me BARNASSON le 28 août 2018.

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée entre Habitat Dauphinois et la commune de JAILLANS pour les travaux de rénovation et d'extension de la mairie.

Afin de procéder à la réalisation de son projet, la commune sollicite le concours d'Habitat Dauphinois, pour réaliser en son nom la construction définie à l'art. 2, ainsi qu'à procéder ou à faire procéder à tout ou partie des opérations juridiques, administratives et financières concourant à l'art. 6 et qu'elle s'oblige à payer.

La construction à réaliser consiste à créer une nouvelle salle du conseil, ainsi que la rénovation de la mairie existante.

Habitat Dauphinois s'engage à réaliser la construction pour un prix de 272 214.00 € HT soit 325 656.80 € TTC ; compris les honoraires de l'architecte, du géomètre, des bureaux d'études structures et géotechniques, du bureau de contrôle et du CSPS (non compris la rémunération du mandataire).

Oui l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de rénovation et d'extension de la mairie

- **DIT QUE** les travaux sont prévus au budget
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat et tout document se rapportant à ce dossier,
- **DECIDE** de rajouter au contrat

Art.7 : le maître d'ouvrage souhaite se réserver le droit d'émettre un avis sur les Cosignataires, en amont des engagements contractés en son nom par le mandataire.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Arrivée de Mme Virginie VIGNON

#### ■ APPROBATION DES CONVENTIONS D'IMPLANTATION DES PAV SUR DOMAINE PUBLIC ET PRIVE

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal des conventions d'occupation des sols pour l'implantation des points d'apport volontaire sur domaine privé et public.

Une première convention est à signer entre Valence Romans Agglo, la commune de JAILLANS et M. Arthur PEYSSON pour ce qui concerne le domaine privé. La 2<sup>ème</sup> convention est à signer entre Valence Romans Agglo et la commune de JAILLANS pour le domaine public....

#### **Désignation des emplacements**

- Sur le domaine privé, parcelle ZL 0060:

Le Point d'Apport Volontaire sera composé des équipements suivants :

2 conteneurs semi-enterrés pour les Ordures Ménagères résiduelles

- 1 conteneur aérien pour les corps creux
- 1 conteneur aérien pour les corps plats
- 1 conteneur aérien pour le verre

Sur le domaine public :

Emplacement des PAV	CSE pour les ordures ménagères résiduelles	Conteneur aérien pour le tri
Chemin des Canaux	2	3
Dépôt communal	4	6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les conventions d'occupation des sols pour l'implantation des points d'apports volontaires sur le domaine public et privé
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les conventions et tous documents se rapportant à ce dossier.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
14	0	1

#### ■ APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE L'AGGLO

Mme le Maire présente le rapport annuel de Valence Romans Agglo pour approbation

Après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport de Valence Romans Agglo relatif à l'exercice 2017.

Nota : le rapport d'activité annuel 2017 de Valence Romans agglo est disponible en Mairie.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

## ■ APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2018

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au titre des charges transférées à 1<sup>er</sup> janvier 2018, tel qu'annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** Mme le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Nota : le rapport de la CLECT 2018 est disponible en mairie.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

## ■ URBANISME

### PERMIS DE CONSTRUIRE :

- ✓ M. PEYSSON Morgan, 115 route de Truchet JAILLANS. – demande Permis de Construire maison individuelle, 355D route de Serne, JAILLANS.
- ✓ Mme M. LECHEVALIER Nadège & Jean-François, 9 allée des Cèdres BOURG DE PEAGE - demande Permis de Construire maison individuelle, 90A chemin des Bois, JAILLANS.

### DECLARATIONS PREALABLES:

- ✓ M. CELSE Emmanuel, 1210 route des Mas, JAILLANS – Création d'une piscine.
- ✓ M. MOULA Cédric – 25 C chemin des Muriers, l'Ecancière, JAILLANS - Création d'une piscine.
- ✓ M. ROUGET Denis – 185 chemin des Vernets, JAILLANS – Création d'un mur de clôture.



## QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Chemin de peintres – 6 et 7 octobre** : Mme le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers municipaux la manifestation du Chemin de Peintres qui soufflera cette année sa 10<sup>ème</sup> bougie. Un vernissage aura lieu à partir de 18 h 30 le samedi 6 octobre à l'ERA et sera suivi d'un concert de musique classique au sein de notre église.
- ❖ **Manifestation LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) – Matinée du 15/09/2018** : Construction d'une spirale de la biodiversité dans le cadre des découvertes proposées par l'association LPO. (9h – 12h30 environ).
- ❖ **Comédie de Valence – 26/09/2018, 20 h à l'ERA** : Présentation de la pièce de théâtre « 100m papillon » par la Comédie de Valence.
- ❖ Voyage CMJ à Paris en 2019 – Matinée du 29/09/2018 – Tombola et vente plats à emporter : Mme le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux de l'organisation d'une manifestation par les membres du Conseil Municipal Jeunes, le samedi 29 septembre, pendant laquelle seront vendus des plats à emporter (paella et nems) et aura lieu le tirage de la tombola. Les bénéfices de cette manifestation serviront à aider au financement du voyage de découverte des instances parlementaires prévu pour les membres du CMJ en avril 2019.
- ❖ **Utilisation d'une photo sans autorisation sur le site de Jaillans- Indemnité compensatoire**  
Comme signalé lors de la réunion du CM du 16 juillet dernier, la commune avait été destinataire d'un courrier d'un cabinet d'avocat chargé de la défense des droits de propriété artistique, suite à l'utilisation sans autorisation d'une photo de Jérôme OBIOLS, photographe.  
Après conciliation, un compromis a été trouvé et s'est traduit par le règlement d'une indemnité compensatoire d'un montant de 150 €.

❖ **Horaires trajet collège de Mail de Mme Marion Pelloux-Prayer, adjointe à la Baume d'Hostun** : Un dysfonctionnement sur les horaires de ramassage scolaire est avéré à ce jour, aussi une action collective à l'initiative des parents d'élèves est en cours pour y remédier et rappeler les obligations à l'organisme de transport.

❖ **Déplacement salle des mariages et transfert des registres état-civil au Patronage – accord du Procureur de la République** : la mairie sera transférée au Patronage en octobre pour la durée des travaux d'extension et de rénovation des bâtiments existants, place de l'Eglise. Pendant la période des travaux toutes les démarches d'état civil ainsi que les mariages auront lieu dans le Patronage.

La secrétaire de séance : Myriam PEYSSON.